



FONDASYON JE KLERE
Une Fondation
une nouvelle Forme
de Citoyenneté
Une Nation

Communiqué

Contact : Marie Yolène GILLES
TEL : (509) 3728 8466

Certification des Magistrats : Le Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire (CSPJ) touche du doigt le problème chronique de la corruption au sein du système judiciaire

La **Fondasyon Je Klere** (FJKL) salue le rapport de certification en date du 26 octobre 2020 du Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire (CSPJ) où sur une liste de *quarante-quatre* (44) magistrats soumis à la certification près de la moitié n'ont pas passé l'épreuve de CERTIFICATION.

La FJKL note que les motifs retenus contre les Magistrats non certifiés sont, dans la majorité des cas, des infractions à la loi pénale : **faux, falsification de documents publics, rançonnement des justiciables, abus d'autorité, détournement de biens publics, menaces de mort, disparition de dossiers, falsification de licence en droit, faux certificat de baccalauréat, viol sur mineur, complicité de viol sur mineur, pot-de-vin, complicité de vols de bœufs des paysans, détournement de corps du délit, fabrication de faux jugements, utilisation de corps du délit, corruption, association avec des délinquants notoires.**

La FJKL s'étonne, cependant, que le CSPJ s'est contenté de renvoyer ces Magistrats du système en application de *l'article 69 de la loi du 27 novembre 2007* portant statut de la Magistrature sans renvoyer leurs dossiers par devant les autorités de poursuite des juridictions concernées pour qu'ils soient poursuivis, arrêtés, jugés et punis conformément à la loi.

La FJKL rappelle l'obligation qu'a tout citoyen ou toute institution de dénoncer par devant les autorités de poursuite les personnes sur qui pèsent de graves présomptions de perpétration de crimes ou de délits. Cette obligation pèse également sur le CSPJ.

La FJKL est, par contre, désolée de relever dans la liste des Magistrats certifiés le nom de Litherson JEROME, juge et juge d'instruction au Tribunal de Première Instance de la Croix-Des-Bouquets souvent dénoncé d'association avec des délinquants notoires à la Croix-Des-Bouquets. Il s'agit d'un cas à approfondir.

La FJKL demande au CSPJ de continuer dans cette voie pour épurer la Magistrature haïtienne des violeurs, des faussaires, des corrompus et des délinquants de tous poils.

La FJKL recommande au CSPJ de continuer à garder à l'œil les Magistrats certifiés pour que la certification soit un processus permanent et non ponctuel.

Port-au-Prince, 29 octobre 2020